**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mars 2021**

Le douze mars deux mille vingt et un à 18 heures 30 le Conseil municipal de ROUZEDE, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des élus, sous la présidence de Mme Anne BERNARD, Maire.

Date de convocation : 04 mars 2021

Sont présents : Mmes BERNARD, LHERMELIN, MAZOUIN, MALHAO Mrs BARTHELEMY, ROSSET, FORTINEAU, SIMON, COCULET, OUVRARD, BOREL.

Absent excusé :

Mr Barthelemy a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

* Approbation du compte rendu du CM du 11 janvier 2021.
* Vote du compte administratif 2020

Validation du compte de gestion du trésorier

Orientations budgétaires 2021.

* Arrêté stagiairisation Yves Monchaty
* Arrêté reclassement fonctionnaire cat C Yves Monchaty

Avenant contrat reclassement fonctionnaire cat C Stéphanie Deléage

* Vote de l’isolation du logement du presbytère
* Vote sauvegarde informatique

**Approbation du compte rendu du CM du 11 janvier 2021.**

Approuvé à l’unanimité.

**Approbation du compte de gestion 2020**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2020 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l’actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Approbation du compte administratif 2020**

Sous la présidence de M. Fortineau, élu, doyen de l’assemblée chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s’établit ainsi :

 Résultats clôture 2019 Résultats CA 2020 Résultats clôture 2020

INVEST - 63 520.58 20 803.14 -42 717.44

FONCT 779 513.52 67 153.65 759 501.59

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 715 992.94 87 956.79 716 784.15

Hors de la présence de Madame Anne BERNARD, Maire, le conseil municipal approuve à l’unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

**Orientations budgétaires 2021.**

-Travaux d’aménagement à l’Arbre en collaboration avec la commune de Mazerolles.

-Travaux de rénovation dans les locaux de la mairie : changement de chauffage, reprise des sols et murs. Demandes de subventions ont été effectuées, les travaux débuteraient en juillet.

-Finaliser la refonte du site internet.

-Finir la réfection de l’église. Faire réaliser de nouveaux devis pour faire l’arase du clocher et finir le torchis.

-Améliorer les bâtiments de l’école en rénovant la façade et en démoussant les toits.

Les membres du conseil municipal discutent sur d’autres possibilités comme l’utilisation possible de l’ancienne forge, la possibilité de proposer de la location de vélos l’été, de mettre en valeur nos sentiers de randonnées par l’aménagement d’aire de pique-nique ou de jeux pour enfants, d’inciter les changements pour des énergies renouvelables auprès des administrés…

**Arrêté stagiairisation Yves Monchaty.**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la décision prise l’année dernière de stagiairiser M. Monchaty en vu de sa titularisation. Après les démarches administratives nécessaires effectuées en début d’année 2021, son début de stage est validé au 01/01/2021 et l’arrêté doit être signé pour que la titularisation soit effective l’année prochaine. Les membres du conseil municipal vote à l’unanimité la signature de cet arrêté.

**Arrêté reclassement fonctionnaire cat C Yves Monchaty.**

**Avenant contrat reclassement fonctionnaire cat C Stéphanie Deléage.**

Madame le Maire présente au conseil municipal l’arrêté de reclassement de M.Monchaty et l’avenant au contrat de travail de Mme Deléage pour les mêmes motifs. Le conseil valide à l’unanimité ces modifications.

**Vote de l’isolation du logement du presbytère**

Madame le Maire présente au conseil municipal un devis d’isolation par laine de verre déroulée de la société Evo-Logis afin de limiter la facture de chauffage du logement communal du presbytère. Le devis présenté est d’un montant de 1526€TTC mais grâce aux subventions, le montant réglé par la commune sera de 327€TTC. Le devis est accepté à l’unanimité.

**Vote sauvegarde informatique**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l’installation du nouveau matériel informatique il a été découvert que le disque dur de sauvegarde existant était défectueux. Elle propose de souscrire au contrat de sauvegarde informatique proposé par l’ATD16 pour un montant de 450€TTc par an et d’acheter un nouveau disque dur en attendant la mise en place du service d’ici l’été.

Les membres du conseil votent à l’unanimité.

**Points divers**

-Monsieur Barthelemy expose les projets de la commune dans son objectif du zéro phyto. Volonté de changer les méthodes de travail pour être plus respectueux de l’environnement. Plus d’utilisation de désherbant dans le cimetière, mettre de la jachère sur des emplacements libres, gazonner les trottoirs, installer des récupérateurs d’eau, moins de passage du cantonnier avec le tracteur pour économiser gasoil….

-Nécessité de modifier la délibération 2021\_01\_01 cause erreur sur le prénom de l’acquéreur de la parcelle D945

***L’ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 20h.***